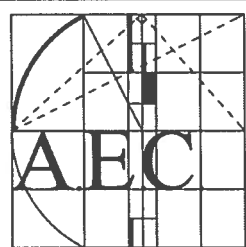


COMMUNE DE PRIMELIN  
**EXTENSION DE LA SALLE MULTIACTIVITES**  
Kerlavenan 29770 PRIMELIN

**C.C.T.P.**  
DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Lot 3 – MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE



AEC selarl d'architecture  
Hervé DE JACQUELOT  
Jean-Paul THOMAS  
Architectes DPLG  
79, avenue du Rouillen  
29500 ERGUE-GABERIC  
tel: 02 98 53 03 70 - fax: 02 98 52 08 88  
mel: [atelier.aec@wanadoo.fr](mailto:atelier.aec@wanadoo.fr)

AVRIL 2015

**LOT N° 3 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE**

**1.0 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

**DOCUMENTS DE REFERENCE**

L'entrepreneur se reportera au chapitre 0 PRESCRIPTIONS COMMUNES pour connaître les conditions du chantier.

**QUALITE DES OUVRAGES**

Les ouvrages devront être réalisés conformément aux règlements et normes en vigueur et notamment:

- les D.T.U.
- les recommandations professionnelles pour l'utilisation des joints et mastics
- les règles AFNOR
- la nouvelle réglementation RT 2012.

Les profilés utilisés seront obligatoirement des profilés du commerce propre à recevoir un laquage.

L'ensemble de la visserie sera inoxydable, les parties apparentes auront la même couleur que les profilés avec lesquelles elle est en contact.

La quincaillerie bénéficiera au minimum du label SNFQ, l'entrepreneur proposera à l'architecte un échantillonnage de l'ensemble des quincailleries mise en œuvre pour approbation

Les vitrages sont à la charge du présent lot et seront réalisés conformément aux normes et recommandations applicables aux Etablissements recevant du public et aux spécifications du descriptif.

L'entrepreneur du présent lot devra la protection de l'ensemble de ses menuiseries et vitrages pendant toute la durée du chantier, ils devront en particulier être soigneusement protégés contre les rayures et projections tel que le plâtre, enduit, peinture, etc.

D'une manière générale, les prescriptions comprennent toutes sujétions et les ouvrages annexes nécessaires à une exécution parfaite.

Le menuisier fournira aux autres lots les renseignements nécessaires et les travaux seront soigneusement coordonnés entre intervenants.

Les prix unitaires comprennent la fabrication, le transport, le montage, les réglages et calages, la fixation, etc...

**DIMENSION DES OUVRAGES**

L'entrepreneur doit relever sur place la dimension des ouvrages à réaliser, avant leur mise en fabrication. les cotes données sur les plans et dans les pièces écrites, sont des cotes d'appellations.

**CLASSEMENT**

Le classement minimum pour l'ensemble des châssis est A3.E2.V2.

DOCUMENTS A FOURNIR (en trois exemplaires):

- Plan de repérage des ouvrages.
- plans d'exécutions détaillés des menuiseries, murs rideaux.
- Détails de calfeutrement, de fixation, de seuils et d'appui
- P.V. d'essais de perméabilité à l'air, d'étanchéité à l'eau et de résistance au vent des fenêtres (classement AEV)
- Catalogue et caractéristiques mécaniques des profils et des renforts éventuels. Catalogue des joints de la gamme.
- Indication de la nature des vitrages
- Avis techniques des vitrages isolants et des panneaux sandwiches
- Avis techniques de procédés (PVC)
- Attestation de suivi de marquage éventuelle (PVC)

## CONSERVATION DES OUVRAGES

Chaque entrepreneur sera responsable individuellement de la bonne conservation des ouvrages par lui exécutés pendant toute la durée des travaux et cela jusqu'à la réception des travaux. Aucune exception ne sera admise à cette règle.

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
-------------------------	---	---	------	-------

**DESCRIPTION DES OUVRAGES**

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'effectuer une visite détaillée des lieux du chantier afin de constater l'état du terrain existant, l'état de la voirie existante, l'état des bâtiments existants, les réseaux existants, la nature du sol. Il ne pourra prétendre à des surcoûts liés à la réalisation de ses ouvrages.

L'offre de l'entreprise devra être détaillée suivant la nomenclature utilisée ci-après

**3.1 MENUISERIES ALUMINIUM**

**3.101 VITROPHANIE**

Fourniture et pose sur vitrage des menuiseries extérieures de vitrophanie comprenant :

- préparation du support verrier selon prescriptions du fabricant
- Fourniture et mise en œuvre sur vitrage d'un film adhésif collé selon prescriptions du fabricant.

Concerne :

- les menuiseries extérieures de la cuisine.

**3.102 ENTREES D'AIR**

Pose des entrées d'air (11U fournies par l'électricien) dans les menuiseries extérieures, selon répartition fournie par l'électricien.

**3.2 OPTION**

**3.201 RIDEAUX**

L'entrepreneur du présent lot chiffrera la fourniture et pose de stores et rideaux pare soleil, classé M1 :

- rideaux manœuvré par tirage direct. Concerne : les 8 fenêtres
- stores à enrouleur, manœuvre par chaînette. Concerne : les 2 portes (entrée principale et issue de secours).

**3.3 SERRURERIE**

**3.301 GARDE CORPS**

Fourniture et pose d'un garde-corps extérieur métallique acier galvanisé comprenant :

- Raidisseurs en fer plat de 50/10mm
- Lisse supérieure en profil tubulaire rond, de diamètre 42 mm, format main courante.

Désignation des travaux	U	Q	P.U.	Total
- Lisses intermédiaires en fer rond Ø 12mm, soit 9 lisses.				
- Protection des aciers par galvanisation à chaud				
- Thermolaquage de l'ensemble en couleur BLEU RAL 5015 satiné.				
- Fixation de l'ensemble par scellements.				

Concerne:

Le garde-corps sur rampe d'accès à la salle communale.

### 3.4 **DIVERS**

#### Sécurité - Hygiène - Interventions ultérieures - Déchets

L'entrepreneur devra prévoir dans son offre toutes les dispositions nécessaires, relevant des ouvrages de son lot, et, d'une manière générale, toutes dispositions conformes aux articles L.235-2, L.235-6, L.235-20 à R238-25 du Code du Travail.

Il devra notamment toutes les mesures de prévention destinées à assurer la sécurité des personnes, conformément à la législation, comprenant:

- affichage, signalisation
- installations, solidement fixées, de tous ouvrages de protection contre les chutes, garde-corps etc...

Il est bien précisé que l'entrepreneur devra, sans aucune majoration de son marché, tout ouvrage qui pourrait lui être demandé par l'Inspection du Travail, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, l'OPPBTP, le bureau de contrôle, le Maître d'Œuvre ou le coordonateur SPS.

Il transmettra au Coordonateur SPS, à la fin de la période de préparation, la liste du matériel de son lot nécessitant un entretien périodique et son implantation, afin de constituer le dossier d'intervention ultérieure (DIU).

ces prestations pourront être chiffrées dans le présent devis, dans un article à part, ou seront réputées incluses dans les prix unitaires des ouvrages. En aucun cas, à l'exécution des travaux, l'entrepreneur ne saurait s'y soustraire.

L'entrepreneur devra prévoir un tri sélectif de ses déchets, conformément à la réglementation en vigueur